

## Burundi : Le Conseil de sécurité appelle à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu

UN News Centre, 26 août 2008 Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé mardi à la mise en œuvre de l'accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le gouvernement burundais et les rebelles du Palipehutu-FNL, dans une déclaration faite à la presse par le président du Conseil, Jan Grauls (Belgique). Les 15 membres du Conseil demandent instamment aux parties d'appliquer l'Accord global de cessez-le-feu et de faire preuve de souplesse pour surmonter les obstacles qui entravent la mise en œuvre de cet accord, selon le texte de la déclaration.

Le Conseil s'est félicité de la signature par le gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL le 26 mai d'une déclaration conjointe de cessation des hostilités et du retour au Burundi le 30 mai du chef du Palipehutu-FNL, Agathon Rwasa. Les membres du Conseil de sécurité encouragent le Palipehutu-FNL à collaborer avec le mécanisme conjoint de vérification et de surveillance afin d'entamer rapidement et de mener à terme l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration, une fois ses combattants regroupés dans les zones de pré-regroupement, et encouragent ces derniers à se rendre tous dans les zones de rassemblement. Prenant la parole au nom d'Anders Lidén, président de la configuration spécifique sur le Burundi de la Commission de consolidation de la paix et représentant permanent de la Suède auprès des Nations Unies, Ulla Ström a souligné mardi devant le Conseil la nécessité pour le Burundi de se préparer au mieux à la tenue des élections législatives prévues dans le pays en 2010. La Commission de consolidation de la paix a recommandé aux autorités burundaises qu'un cadre général reflétant la réalité politique du Burundi soit présenté à l'Assemblée nationale burundaise en décembre 2008, a-t-elle ajouté. Mme Ström a de plus suggéré que la Commission électorale indépendante nationale, qui est un rouage essentiel pour préparer les prochaines élections, devienne opérationnelle au cours de la première moitié de 2009. Mme Ström a aussi souhaité que tout soit fait pour que l'Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL soit finalisé d'ici la fin de 2008, afin de permettre la tenue d'élections libres dans un contexte pacifique. 26/08/2008 Conseil de sécurité/SC/9434 AFR/1740 Département de l'information Service des informations et des accréditations New York CLARAT PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LE BURUNDI

On trouvera ci-après le texte intégral de la déclaration faite à la presse aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité, M. Jan Grauls (Belgique), sur le Burundi:

Les membres du Conseil de sécurité se félicitent de la signature, le 26 mai, de la déclaration conjointe de cessation des hostilités par le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL et notent avec satisfaction le retour au Burundi, le 30 mai, d'Agathon Rwasa, Chef du Palipehutu-FNL. Les membres du Conseil prennent note avec satisfaction de la décision prise par le Président Nkurunziza et M. Rwasa, lors de la réunion facilitée par le Ministre Charles Nqakula le 18 août, d'assumer désormais eux-mêmes la responsabilité de résoudre, dans le cadre d'une série de réunions, les problèmes qui font jusqu'ici obstacle à la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006.

Les membres du Conseil demandent instamment aux parties d'appliquer l'Accord global de cessez-le-feu conformément au calendrier prévu dans le Programme d'action révisé et aux engagements mutuels contractés en juin à Magaliesburg. Ils demandent aux parties de faire preuve de souplesse pour surmonter les obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu tout en restant dans le cadre de la Constitution du Burundi. Ils encouragent le Palipehutu-FNL à collaborer avec le mécanisme conjoint de vérification et de surveillance afin d'entamer rapidement et de mener à terme l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration une fois ses combattants regroupés dans les zones de pré-regroupement, et encouragent ces derniers à se rendre tous dans les zones de rassemblement. Les membres du Conseil expriment leur appréciation et leur soutien sans faille aux efforts du Directoire politique, de l'Afrique du Sud en sa qualité de facilitateur, et de l'initiative régionale et les encouragent à demeurer constants dans leur volonté d'aider les parties à mener le processus de paix à bonne fin. Les membres du Conseil soulignent en particulier l'importance des efforts faits par le Directoire politique en vue d'aider les parties à aplanir leurs divergences dans le respect du calendrier convenu.

Les membres du Conseil soulignent que la bonne mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu représente une contribution qui aidera les partenaires du Burundi à accélérer leur soutien à la consolidation de la paix et au développement dans ce pays, conformément aux engagements annoncés lors de la table ronde de mai 2007. Ils se félicitent de l'engagement constant de la Commission de consolidation de la paix qu'ils encouragent à continuer d'aider le Gouvernement burundais à poser les fondements d'un développement à long terme du pays et à mobiliser les ressources nécessaires pour consolider la paix et la sécurité, notamment dans la perspective des futures élections.

Les membres du Conseil se félicitent de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale et encouragent le Gouvernement et tous les partis politiques et autres forces vives du pays à entretenir, d'ici les élections prévues pour 2010, l'esprit de conciliation et de dialogue consacré dans la Constitution burundaise qui a permis la réussite de la transition.

\* À \*\*\* À \* À l'intention des organes d'information Document non officiel